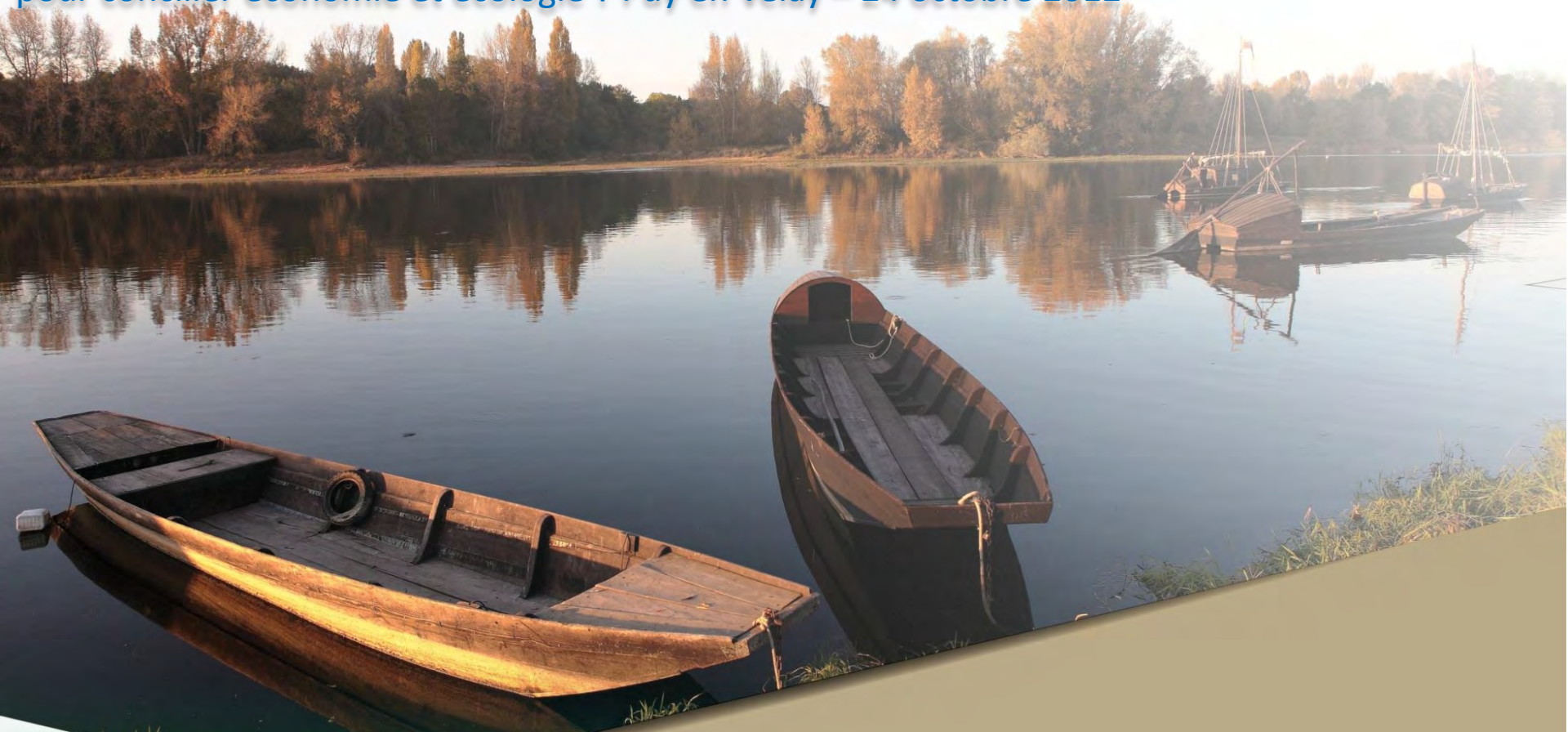


Une réserve de Biosphère UNESCO : “Sources et gorges de la Loire et de l’Allier”, une chance pour concilier économie et écologie ? Puy en Velay – 24 octobre 2012



La gestion du site UNESCO du Val de Loire

Myriam Laidet, Chargée de mission



Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000



**Le Val de Loire inscrit le 30 novembre 2000 sur
la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre
Des paysages culturels évolutifs et vivants.**

280 kms, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49)

800 kms² de superficie

164 communes

LE SENS DE L'INSCRIPTION UNESCO

La Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco de 1972

- ratifiée par **186 pays**, Etats – parties de la Convention

- **980 sites** UNESCO répartis en

- . Biens naturels

- . Biens culturels

- . Biens mixtes = les « paysages culturels »

Le sens

- . la caractérisation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.)

- . l'engagement de la Collectivité publique à la transmettre aux générations futures dans son authenticité et son intégrité

L'INSCRIPTION UNESCO DU VAL DE LOIRE

Critère I

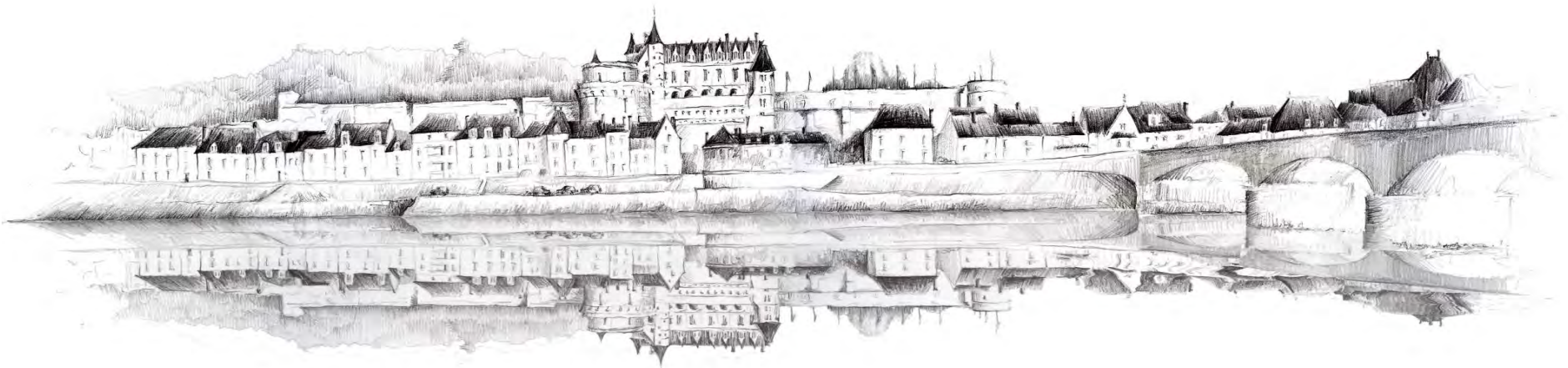
Une chaîne exceptionnelle de monuments et d'ensembles urbains remarquables...

Critère II

.....qui témoignent de l'excellence de l'ingénierie française du XII^{ème} au XIX^{ème} siècles (maîtrise du fleuve).....

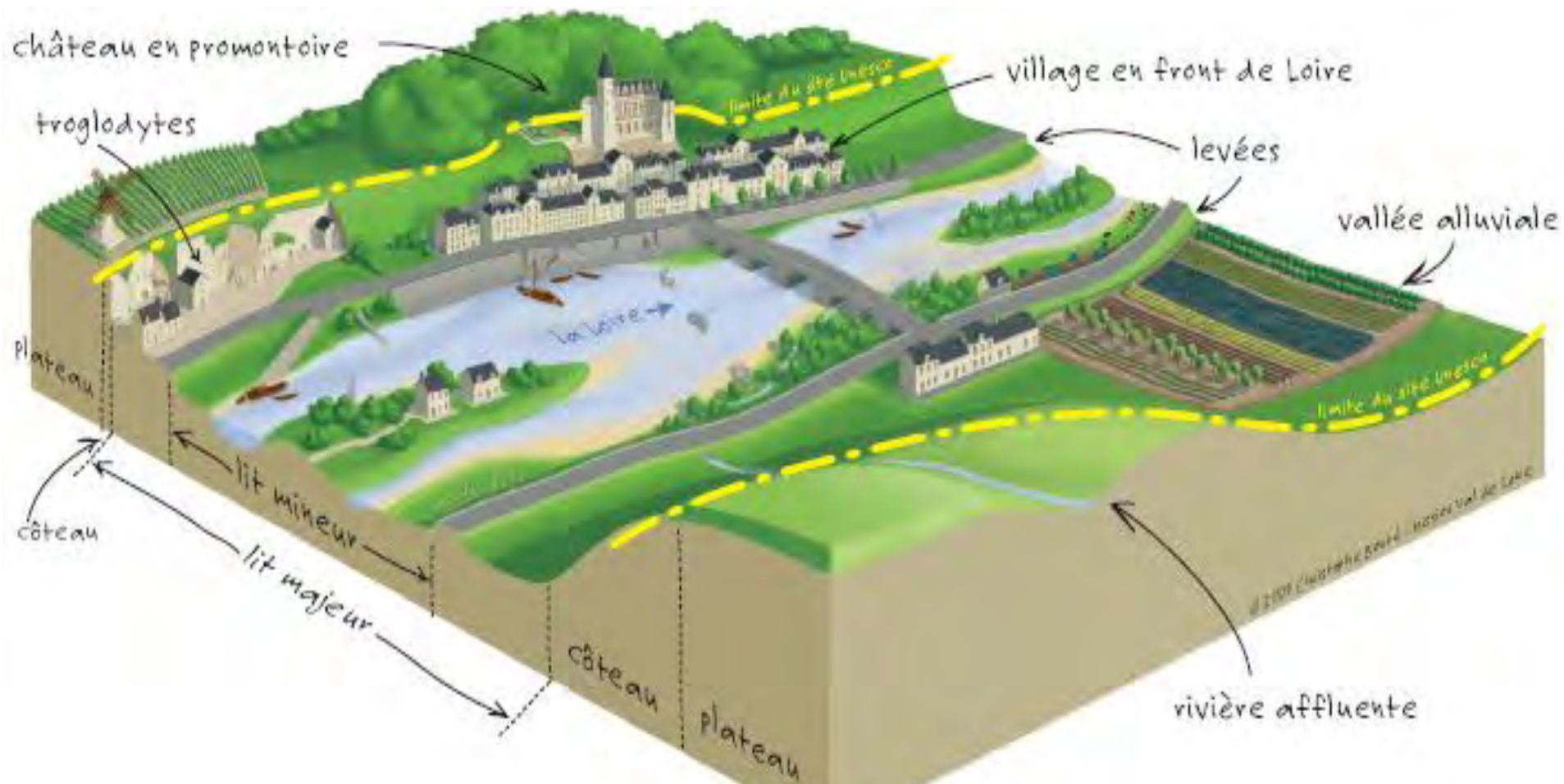
Critère IV

.....et de l'action déterminante des grandes abbayes carolingiennes et de la cour royale de la Renaissance sur le développement de ce territoire.



Toute altération du *Bien* sera reçue comme une perte pour la mémoire de l'humanité

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE – LA V.U.E.



Un fleuve aux fonctionnalités naturelles préservées
La Loire des Châteaux et des jardins
Des paysages façonnés par les activités économiques

LE FLEUVE, UN PATRIMOINE FLUVIAL UNIQUE

600 kms de levées et ouvrages civils portuaires



LES FRONTS BATIS DE LOIRE

Composition linéaire, multiplicité des plans, mise en scène par rapport au fleuve



Un modèle d'organisation spatiale,
une composition architecturale et urbaine spécifique au Val de Loire

LE GRAND PAYSAGE

Horizontalité de la composition, profondeur de champs, de larges perspectives



MENACES D'ALTERATION DE LA V.U.E.

Le fleuve

La fermeture des vues

L'abandon des prairies inondables

L'inaccessibilité des berges de Loire

La dégradation des quais de Loire

Le front de Loire

Le manque de maîtrise de l'urbain

L'absence d'intégration architecturale

La banalisation des entrées de ville



Le grand paysage

La disparition des coupures vertes

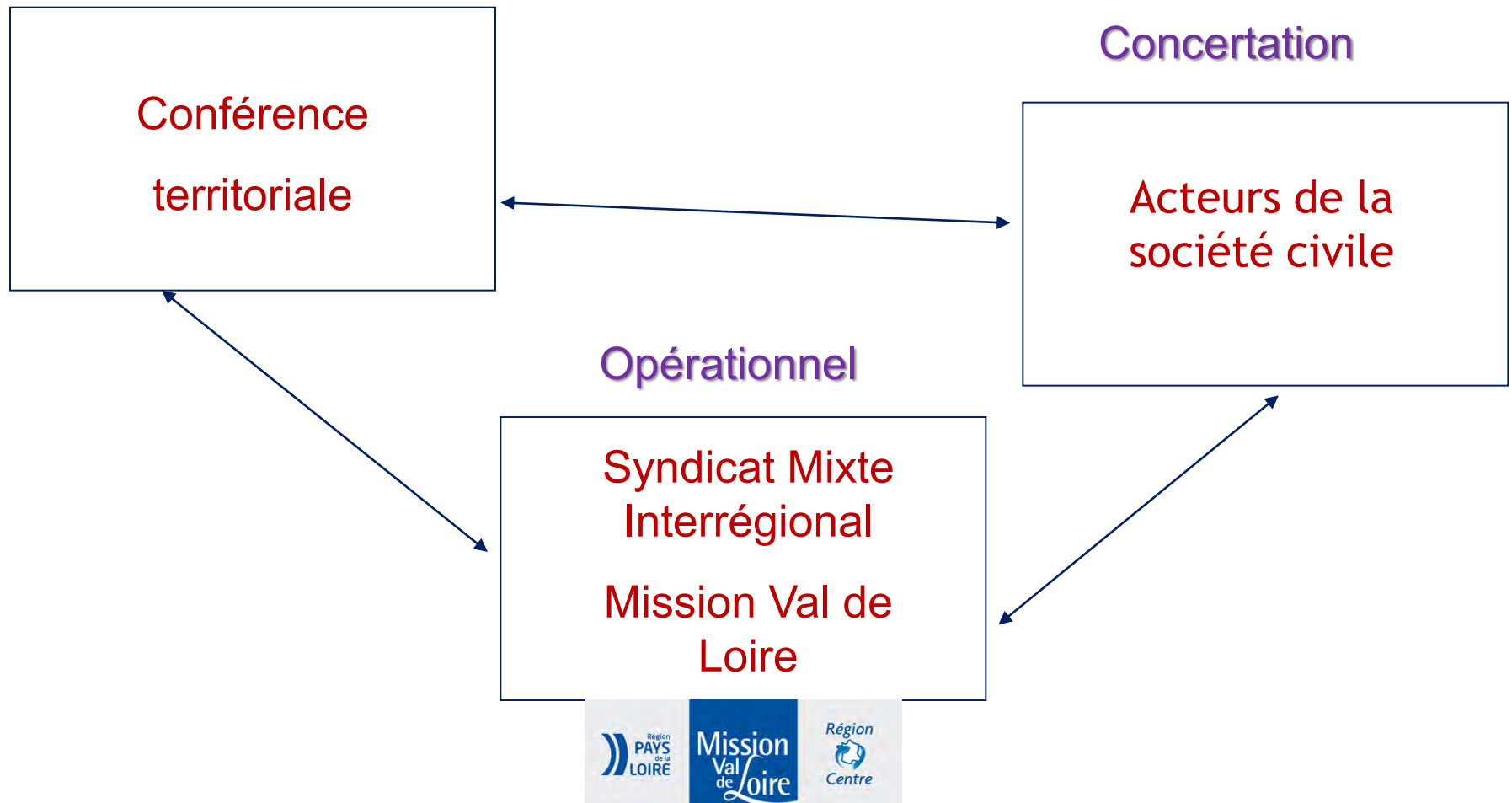
La dégradation des grandes perspectives

L'écrasement de la composition par des aménagements hors proportions

2002 : UN DISPOSITIF DECENTRALISE DE GESTION

2004 : UNE CHARTE D'ENGAGEMENT SIGNEE PAR LES 165 COLLECTIVITES DU SITE

Orientation



LE ROLE DE LA MISSION VAL DE LOIRE

- 1- La gestion du label** : les règles d'utilisation de l'emblème UNESCO (par délégation de l'Etat)
- 2 - L'information et la sensibilisation** des habitants, des représentants élus et des acteurs économiques.
- 3- Le conseil et l'expertise auprès des acteurs et collectivités** sur l'entretien, la mise en valeur, l'aménagement et la conception.
- 4- L'impulsion d'actions innovantes à l'échelle interrégionale** culture, patrimoine, environnement, tourisme, coopération internationale.

Une équipe de 8 personnes



LE PLAN DE GESTION UNESCO

4 parties

- . La description de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)
- . Une analyse des **facteurs risquant** de porter atteinte à la V.U.E.,
- . Neufs **orientations** pour garantir la pérennité de la V.U.E
- . Les **actions** que l'État prendra à sa charge.

+ 2 annexes

La cartographie du périmètre du site et de la zone tampon
Les critères d'évaluation de l'action publique



NEUF ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PARTAGEE

Protection des patrimoines

Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables.
Maintenir les paysages ouverts et les vues sur la Loire.

Régulation du développement urbain

Maîtriser l'étalement urbain.
Organiser le développement urbain.

Mise en paysage des infrastructures

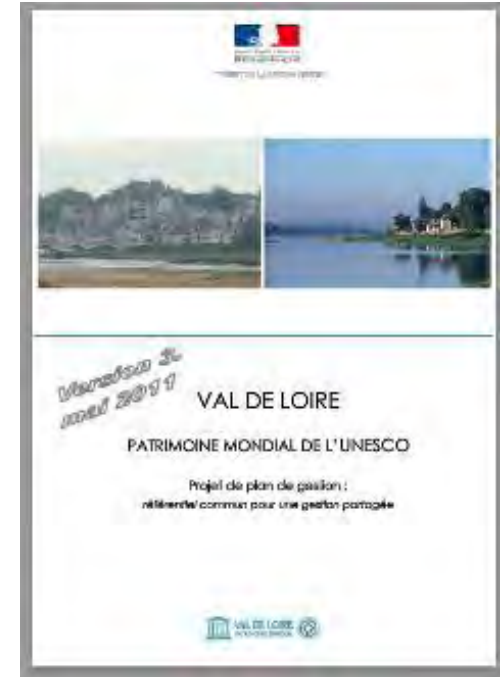
Réussir l'intégration des nouveaux équipements.
Valoriser les entrées et les axes de découverte du site.

Un tourisme culturel

Organiser un tourisme durable préservant la qualité des paysages.

Animation, conseil et coordination

Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO.
Accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente



LES ACTIONS SPECIFIQUES DE L'ETAT

« pas d'outil spécifique mais le bon outil au bon endroit »

- . La protection des paysages emblématiques
- . Des volets «patrimoine mondial» dans les SCOT/ PLU
- . Une stratégie paysagère sur le Domaine Public Fluvial
- . Une évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion

L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES

« Faire projet avec la VUE, la Valeur d'Usage Exceptionnelle »

- . 2012 : 90% des délibérations favorables pour prendre en compte le Plan de gestion dans les SCOT et les PLU
- . Une « **bonification UNESCO** » dans les politiques régionales



les pratiques actuelles de navigations sur la Loire





La nouvelle image des ports de Loire





Le renouvellement des fronts de Loire à travers le temps : l'exemple de Tours



VERS UN PARTAGE D'EXPERIENCES A L'ECHELLE DU BASSIN DE LA LOIRE

Mise en réseau des expériences de gestion des paysages
fluviaux avec

- . en aval, jusqu'à l'Estuaire,
- . en amont,jusqu'aux sources,
- . Avec les autres fleuves du monde.....!

..Une restauration et un renouveau de la «**culture du fleuve** ».

Pour en savoir plus, www.valdeloire.org



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000